

# Devenez référent bientraitance certifié AFNOR Certification

PARIS 2020 : 15/16 septembre + 30 septembre et 1er octobre - Examen le 11 Juin à 9h

4 jours de formation + 1 matinée de certification

Paris, Lyon, Nantes, ou intra

10 personnes

Formation : 2450€. Examen AFNOR Certification : 600€TTC

## Qu'est ce qu'un référent bientraitance certifié AFNOR Certification ?

Le "référent bientraitance certifié par AFNOR Certification" dispose des connaissances lui permettant de prévenir les situations de maltraitance, et de mettre en place des pratiques favorisant la bientraitance au sein de l'établissement ou du service. C'est un maillon indispensable pour renforcer les bonnes pratiques des professionnels, et répondre ainsi aux exigences liées à l'accompagnement des personnes et aux recommandations de l'ANESM.

Le référent bientraitance :

- Connaît le cadre réglementaire lié à la bientraitance et à la prévention de la maltraitance
- Maîtrise les recommandations ANESM liées à la promotion de la bientraitance
- Connaît les outils et méthodes liés à la maîtrise du rôle de référent bientraitance

**Le renouvellement de la certification** à 3 ans est effectué par un suivi documentaire de l'activité du certifié et sur le maintien et la mise à jour de ses connaissances des textes juridiques et réglementaires liés à la bientraitance et à la prévention de la maltraitance. Pour assurer le renouvellement de son certificat, la personne certifiée doit démontrer que depuis le maintien de sa certification, elle a :

1. Réalisé un minimum de 3 actions dans le champ de la bientraitance. Ces actions peuvent, au choix, être les suivantes : Animation de réunions, de séances d'information, ou d'actions de formations sur le thème de la bientraitance Soutien et conseil sur la bientraitance aux professionnels Prise en charge de l'animation de la bientraitance dans l'établissement et / ou service La personne certifiée doit fournir une attestation signée par le commanditaire de l'action menée. 2. Suivi une formation d'1 journée minimum relative à l'un des domaines de compétences du référentiel de compétences « Référent Bientraitance » (évolutions législative et réglementaire liées à la bientraitance...) 3. Réussi le QCM d'AFNOR Certification sur la mise à jour de ses connaissances du domaine de la bientraitance dans le secteur sanitaire, social ou médico-social Formation accessible aux personnes en situation de handicap

## Quels pré-requis pour participer à la formation ?

Pour se présenter à la certification, le stagiaire doit disposer d'un **diplôme de niveau V minimum**, et **d'au moins un an d'expérience professionnelle** dans le secteur sanitaire, médico-social ou social.

**Un entretien téléphonique préalable** est réalisé systématiquement entre un conseiller TLC et le candidat, afin de valider les prérequis et l'intérêt pour l'examen de certification d'AFNOR Certification.

## Le déroulement pour devenir "Réfèrent Bientraitance certifié AFNOR Certification"

**3 étapes sont nécessaires** pour devenir Réfèrent Bientraitance certifié AFNOR Certification :

- Disposer des pré requis définis par AFNOR Certification pour se présenter à la certification
- **Participer à une formation de 4 jours** reconnue par AFNOR Certification. La formation TLC "Devenez référent Bientraitance certifié" bénéficie de cette reconnaissance.
- **Réussir l'évaluation** réalisée par AFNOR Certification. Elle se déroule à l'issue de la formation, et dure 1/2 journée.

**2019 : 97% des stagiaires ont réussi l'examen de certification AFNOR**

Cette certification est valable 3 ans. **Son renouvellement après 3 ans** est lié à l'exercice effectif de la mission de référent bientraitance (attestation employeur), et/ ou au suivi d'une formation de 2 jours dans le domaine.

## TLC, la valeur de l'expérience

Le cabinet TLC réalise plus de 300 formations et accompagnements par an auprès des acteurs santé social, sur tout le territoire français, dans les domaines suivants :

- Organisation
- Qualité & Prévention des Risques
- Bonnes Pratiques Professionnelles
- Certification de personnes AFNOR Certification

Les missions sont le plus souvent réalisées en intra établissement. Les formations en regroupement sont réalisées à Paris, Amiens, Lyon, Nantes. Le cabinet TLC s'appuie pour cela sur des consultants formateurs très expérimentés, et des professionnels de terrain.

**Les certifications et agréments du cabinet TLC** : Certifié ISO 9001 (AFNOR), Evalueur externe (ANESM), Intervenant en Prévention des Risques Professionnels (DIRECCTE), Prévention des risques psychosociaux (CARSAT), formation des membres de CHSCT